

CLOTURE DE LIQUIDATION

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle :
[...]

Forme : [...] suivie de " en liquidation "

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

Aux termes du procès verbal en date du [...], à [...], l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat
- prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du [...].

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de [...]